

Mode d'emploi :

La disposition des logettes en tête à tête permet l'obtention d'un même type de déjection dans les 2 couloirs de raclage. **Le paillage de 3 à 4 kg/VL/jour est toutefois insuffisant pour garantir l'obtention d'un fumier compact.** Le fumier mou nécessite généralement un égouttage en bout de bâtiment ou sur fumière afin d'en faciliter le stockage et la valorisation agronomique.

L'éleveur doit entretenir une à deux fois par jour le seuil des logettes. Cette opération consiste à enlever la litière souillée pour la remplacer par de la paille fraîche disposée dans le couloir de paillage.

Pour faciliter le paillage manuel, le couloir peut être surélevé de 15 cm. La largeur du couloir de paillage dépend de la méthode de paillage choisie : 40 cm si on utilise une pailleuse depuis les couloirs de raclage ; 1,70 m pour y dérouler des balles rondes ou 3 m pour entreposer les balles à l'aide d'un tracteur.

Le raclage des couloirs peut être mécanisé. Toutefois, une intervention de l'éleveur reste nécessaire pour reprendre périodiquement le fumier acheminé en bout de bâtiment.

Options techniques :

Les coûts détaillés précédemment pour 40 et 80 vaches laitières correspondent au schéma standard sans mécanisation du paillage et du raclage et sans couverture de fumière. Ces options ont une incidence sur la main d'œuvre, les investissements et les coûts de fonctionnement.

Le tableau ci-après fait état des options possibles pour ce mode de logement. Il précise l'incidence sur le temps de travail et décrit le coût annuel correspondant aux annuités des investissements (achat d'une pailleuse, d'un racleur, construction d'une fumière couverte) et aux coûts de fonctionnement (utilisation des tracteurs et rémunération du temps de travail).

	40 VL		80 VL	
Options	(€/an)	min/jour	(€/an)	min/jour
Pailleuse	+ 703 à + 1112	- 10	+ 805 à + 1227	- 14
Racleur hydraulique	+ 1242	- 15	+ 869	- 30
Couverture fumière et zone de transfert	+ 1605		+ 2375	



Source : CA 02

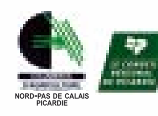
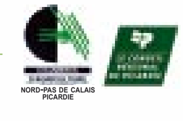
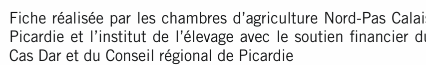
CONTACTS :
SERVICE BÂTIMENTS D'ELEVAGE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AISNE 03 23 22 51 11
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD 03 27 47 57 06
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE 03 44 11 44 57
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS 03 21 60 57 56
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME 03 22 33 69 93
INSTITUT DE L'ELEVAGE – SAINT LAURENT BLANGY 03 21 60 57 91

REMARQUE

Cette fiche descriptive présente les critères techniques et économiques d'une situation standard. Les éléments décrits doivent être adaptés à chaque situation et ne dispensent en aucun cas de l'intervention d'un conseiller spécialisé en bâtiment d'élevage.

normédia - 03 20 15 99 15



Fiche réalisée par les chambres d'agriculture Nord-Pas Calais Picardie et l'institut de l'élevage avec le soutien financier du Cas Dar et du Conseil régional de Picardie



Source : CA 02

Bâtiment d'élevage

Fiche 05

Logettes tête à tête en conduite **fumier**

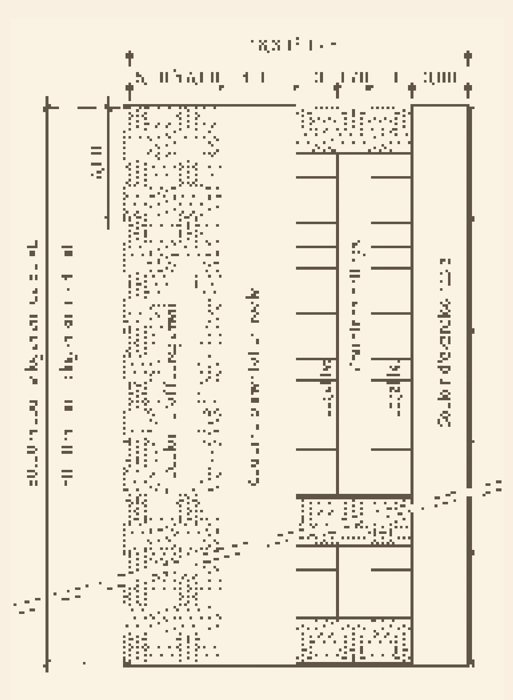
Descriptif

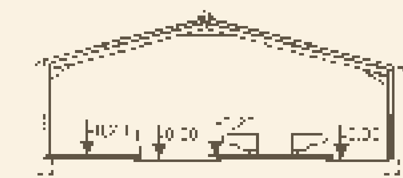
Préconisations bien être :
Surface de couchage/animal : 1 logette/VL
Surface d'exercice/animal : 5,0 m²/VL

Type et quantité de déjections à épandre :
fumier mou :
8,8 tonnes/VL/6 mois
purin : 1,8 m³/VL/6 mois

Besoin en paille :
4 kg/VL/jour

Place à l'auge :
0,65 à 0,75 m/VL



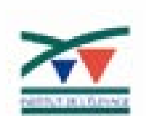


Avantages

- Animaux calmes.
- Propreté et confort des vaches.
- Correspondance entre le nombre de logettes et les places à l'auge.
- Consommation en paille modérée.

Inconvénients

- Gestion de la fumière.
- Obtention de fumier mou.
- Gestion en lots difficile.
- Couloir de paillage interrompu à chaque passage.


02 59 60 62 80



Logettes tête à tête
en conduite **fumier**



Bâtiment d'élevage

40 vaches laitières

Temps de travaux

Travaux d'astreinte

temps de travaux (min/jour): 0 – 5 – 10 – 15 – 20 – 25 – 30 – 35 – 40 – 45 – 50

Aire paillée intégrale
Aire paillée à plat avec couloir d'alimentation raclé en fumier
Aire paillée en creux avec couloir d'alimentation raclé en lisier
Aire paillée en creux avec couloir d'alimentation caillebotis
Logettes tête à tête en conduite fumier
Logettes dos à dos en conduite mixte avec raclage
Logettes dos à dos en conduite mixte avec caillebotis
Logettes en conduite lisier raclé
Logettes caillebotis

gestion fumière
entretien seuil logettes
raclage rabot tracteur
paillage manuel

Travaux saisonniers

55 h/an

Logettes tête à tête en conduite fumier 53 h/an

33 h/an

Stockage des déjections

Fumière non couverte avec 3 murs
(4 mois de stockage)

- Fumier mou 232 m²

Fosse circulaire non couverte
(6 mois de stockage)

- Purin 74 m³
- Effluents salle de traite 178 m³
- Eaux pluviales souillées 158 m³

410 m³ utiles

80 vaches laitières

Stockage des déjections

Fumière non couverte avec 3 murs
(4 mois de stockage)

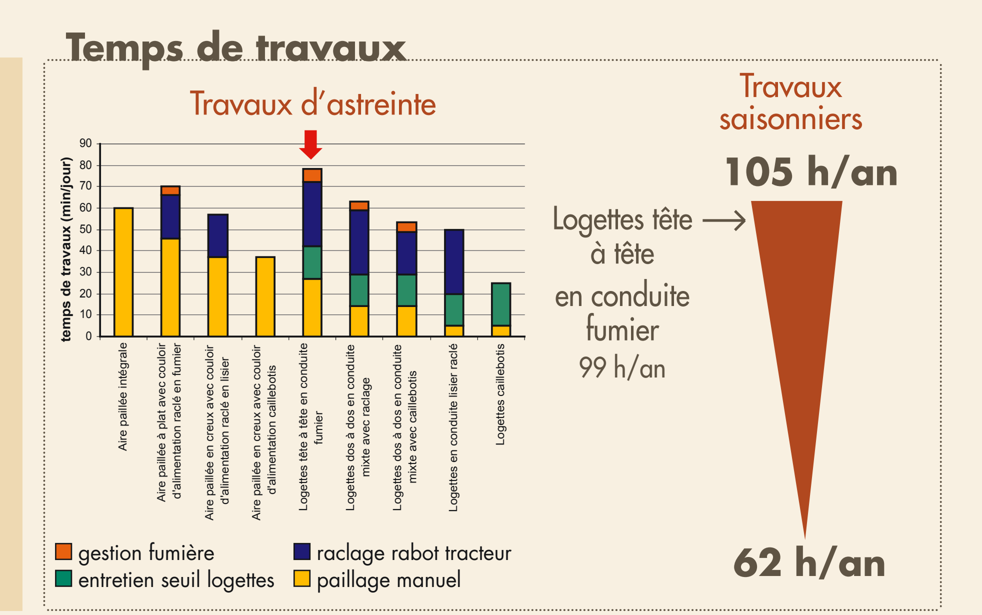
- Fumier mou 464 m²

Fosse circulaire non couverte
(6 mois de stockage)

- Purin 147 m³
- Effluents salle de traite 310 m³
- Eaux pluviales souillées 273 m³

730 m³ utiles

Temps de travaux



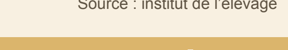
Coûts de fonctionnement (40 vaches laitières)

170 € – 227 € – 288 € – 1 721 € – 692 € – 1 722 € – 639 €

ramassage paille
épandage tous effluents
Main d'oeuvre travaux saisonniers
paillage manuel
raclage rabot tracteur
gestion fumière
Main d'oeuvre travaux d'astreinte

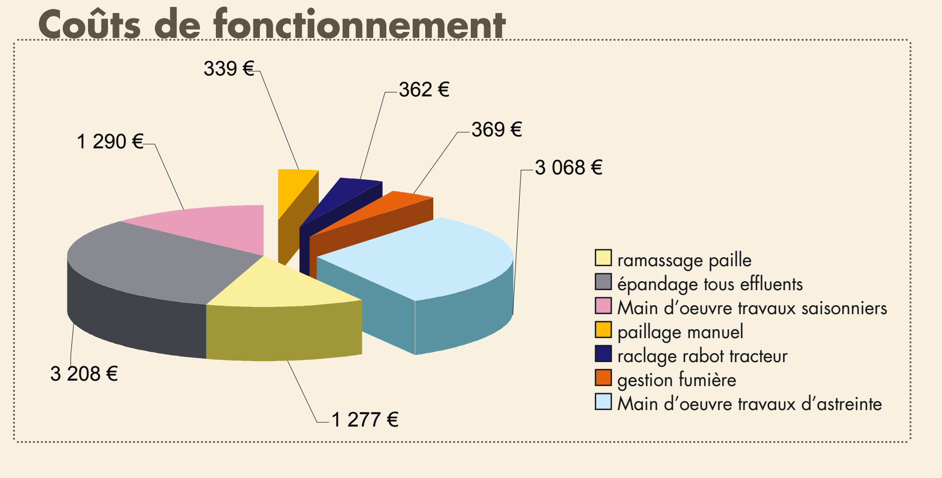




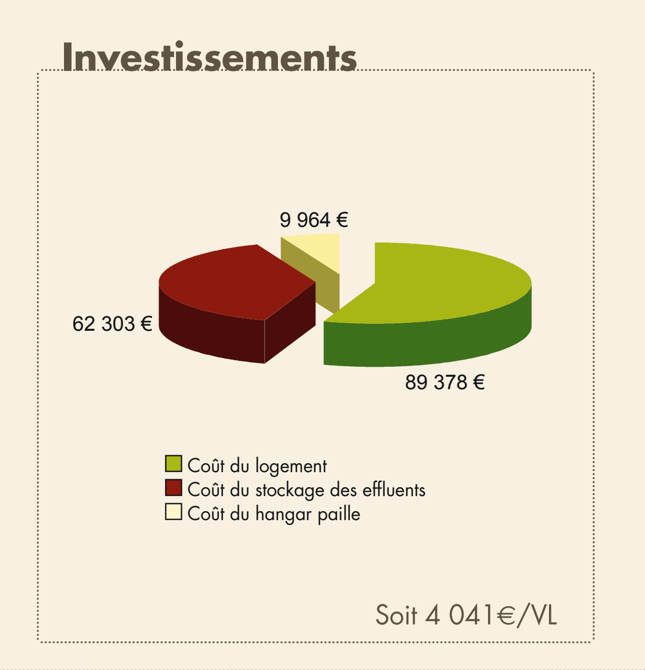


Source : institut de l'élevage

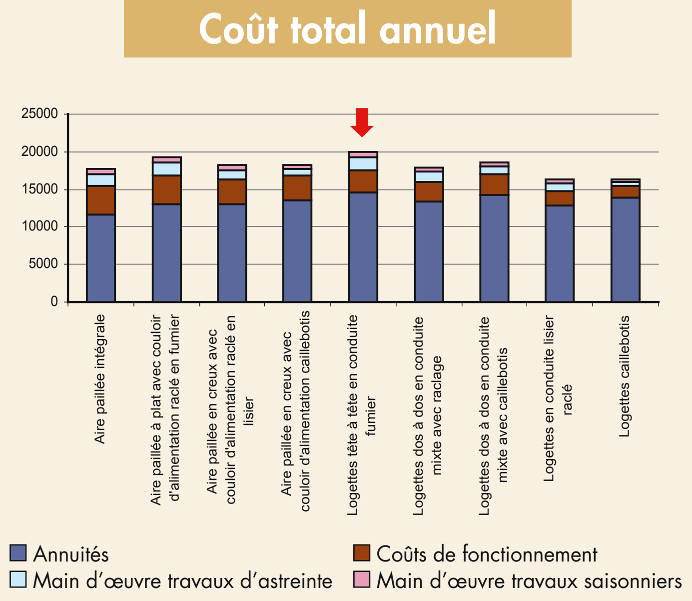
Coûts de fonctionnement (80 vaches laitières)



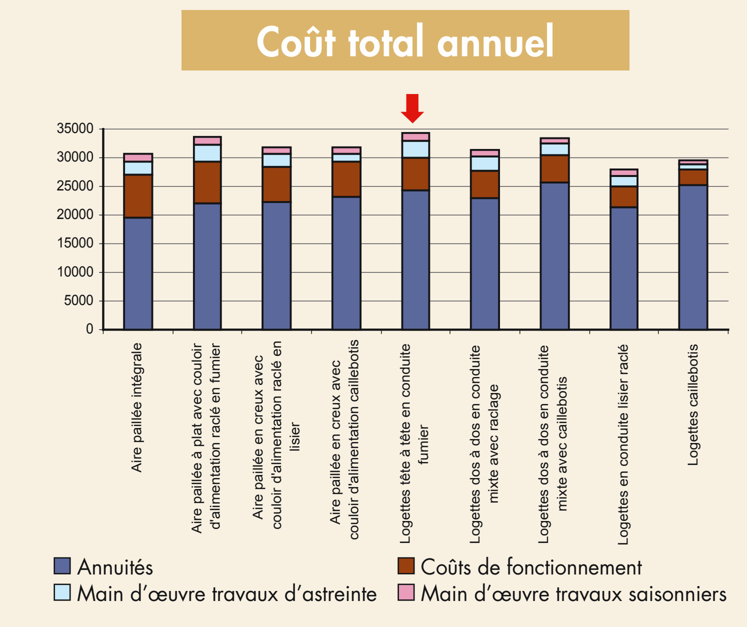
Investissements (40 vaches laitières)



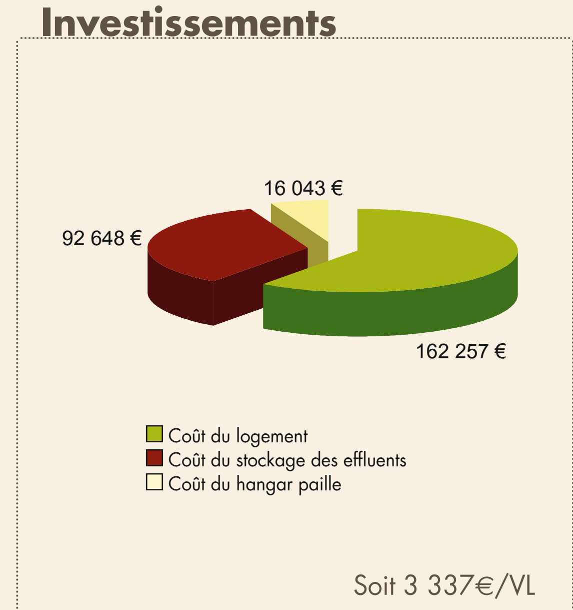
Coût total annuel (40 vaches laitières)



Coût total annuel (80 vaches laitières)



Investissements (80 vaches laitières)



Temps de travaux
Les travaux d'astreinte représentent les tâches journalières non automatisées correspondant à l'entretien du seuil de logettes du raclage, du paillage et à la gestion de la fumière. Ces temps de travaux sont déterminés pour une durée de stabulation de 6 mois. Les travaux saisonniers regroupent ici le temps lié à l'épandage des déjections, au ramassage de la paille.

Coûts de fonctionnement
Les coûts de fonctionnement sont le reflet des tâches d'astreinte et saisonnières. Ils se rapportent à l'utilisation du matériel nécessaire à l'accomplissement de chacune des tâches (amortissement, frais d'entretien,..). Le coût de la main d'œuvre associé aux différents travaux est déterminé sur la base horaire de 13 €/heure.

Investissement
Seuls les investissements liés au logement des animaux et au stockage des effluents et de la paille sont décrits. Les autres postes (salle de traite, stockage des fourrages,..) sans incidence sur l'analyse comparative des modes de logement, ne sont pas détaillés.

Coût total annuel
Le coût total annuel est le cumul des coûts de fonctionnement du coût de la main d'œuvre et des annuités. Les annuités sont déterminées pour un amortissement des investissements sur 15 ans à un taux de 4 %.

Fiche 05